



Zone de Police  
Ans/Saint-Nicolas  
5284

## ASSEMBLEE DU CONSEIL DE POLICE

Séance du 27 janvier 2020 – Procès-verbal

**Présents : M. G. Philippin, Président du Collège et du Conseil de Police – Bourgmestre d’Ans,**

MM. Walther Herben, Ahmed Rassili, Pierre Gielen, Rachid Nafrak, Robert Grosch, Christophe Kersteens, Mmes Anne-Marie Libon, Zoé Istaz Slangen, Funda Demirci, M. Julien Peters, Mmes Rosa Terranova, Sophie Burllet, M. Michele Alaimo, Mme Concetta Cusumano, M. Samuel Duffranne, Mme Aynur Fidan, M. Hasan Malkoc, et M. Filippo Zito,

**Membres du Conseil de Police ;**

M. Christophe Dekens **Chef de corps de la zone de police**<sup>1</sup>, M. F-J Santos Rey, **Secrétaire de zone ;**

**Excusé(s) : M. J. Avril, Membre du Collège et du Conseil de Police - Bourgmestre ff de Saint Nicolas, Mme Elvira Miccoli, Membre du Conseil de Police**

La séance est ouverte à 18 h 00.

### SEANCE PUBLIQUE

#### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 31 octobre 2019**

Le Procès-verbal du 31 octobre est approuvé.

#### **2. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION**

Le Président explique que les Conseillers pourront faire parvenir leurs doléances directement à M. le Chef de corps à l’adresse mail qui leur est remise.

#### **3. MODIFICATION DU CADRE**

Le Président explique qu’il s’agit de fixer le cadre opérationnel en respectant les normes d’encadrement prévues à l’Arrêté royal du 07 décembre 2001 de la manière suivante :

GRADE	NOMBRE
Commissaire Divisionnaire	1
Commissaire	9 (2 en extinction)
Inspecteur(trice) principal(e)	29 (5 en extinction)
Inspecteur(trice)	87 (7 en extinction)
Agent	2

et de fixer le cadre administratif et logistique de la manière suivante

GRADE	NOMBRE
Niveau A	1
Niveau B	2
Niveau C	5
Niveau D	1

**4. BUDGET 2020/ Douzièmes provisoires.**

Le Président explique qu'il s'agit d'autoriser le Collège de Police à disposer pour les mois de janvier et février 2020 d'un douzième des allocations correspondantes, portées au budget ordinaire de l'exercice 2019, pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires, ainsi que les dépenses indispensables pour assurer le fonctionnement normal des différents services de police. Le Budget sera présenté au prochain conseil qui aura lieu le 17 février prochain.

**5. CONVENTION CRAC / SUBSIDE HOTEL DE POLICE**

Le Président explique qu'il s'agit de solliciter, via une convention avec le CRAC dont le Conseil est invité à approuver les termes, un prêt d'un montant de 2.100.000,00 € afin d'assurer le financement de la subvention pour la construction de l'hôtel de police et l'aménagement des abords prévue par la décision du Gouvernement wallon du 24 avril 2008.

**6. CENTRAL TELEPHONIQUE / MARCHE DE FOURNITURES/MODE DE PASSATION ET CONDITIONS.**

Le Président explique que ce point est retiré de l'ordre du jour dans l'attente d'un rapport technique actualisé sur le type de central téléphonique à installer

**7. DECLASSEMENT D'UN VEHICULE**

Le Président explique qu'il y a lieu de déclasser le véhicule de marque TOYOTA immatriculé CJB733. Il a 269.178 km au compteur et son année de mise en circulation 2008. Il est proposé de le céder à l'Ecole de police de Liège afin de le mettre à la disposition des élèves aspirants.

**8. PERSONNEL – RECRUTEMENT DE QUATRE INSPECTEURS PRINCIPAUX – Ratification du Collège du 19/12/2019**

Le Président explique qu'il s'agit de ratifier la décision du Collège de procéder au recrutement de quatre inspecteurs principaux de police dans le cadre de la phase de mobilité 201905 avec comme mode de sélection l'interview Chef de Zone et l'organisation de tests d'aptitude éliminatoires. Il ne s'agit pas d'un emploi spécialisé, et aucune priorité n'est accordée aux « anciens bruxellois ».

**9. PERSONNEL – RECRUTEMENT D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL ET D'UN INSPECTEUR – EMPLOIS SPECIALISES – SECTION LOCALE DE RECHERCHE**

Le Président explique que Il convient d'éviter et si possible de mettre fin au détachement du personnel pour les emplois spécialisés au sein de la Section locale de recherches d'Ans. Et de permettre ainsi aux services de fonctionner de manière optimale et efficiente, Pour ce faire il y a lieu de procéder au recrutement d'un inspecteur et d'un inspecteur principal de police dans le cadre de la phase de mobilité 202001 erratum avec comme mode de sélection la mise en place d'une commission de sélection locale et l'organisation de tests d'aptitude éliminatoires,

Il s'agit d'emplois spécialisés, et aucune priorité n'est accordée aux « anciens bruxellois »,

Cette procédure doit être suivie pour permettre aux inspecteurs actuellement détachés au sein de de cette brigade d'y être affecté dans une formule autre que le détachement.

**Questions d'actualités :**

M. Dufranne interroge M. le Chef de Corps sur :

- les horaires d'ouverture des services en période de fêtes et fait part des difficultés rencontrées pour contacter les services de police au lendemain du nouvel an.
- les priorités données à la lutte contre la violence conjugale.

M. le Chef de corps rappelle les horaires d'ouverture et prend acte du problème rencontré. Il précise d'autre part que la lutte contre les violences conjugales est prioritaire et que toutes les instructions émanant des diverses autorités vont en ce sens. Mme Burlet s'inquiète de la situation rencontrée autour de l'école sise rue de la Coopération à Saint Nicolas. M. le Chef de corps explique que deux opérations ont été menées et que le problème est résolu. Cela ne signifie pas que le sentiment d'insécurité ne persiste pas.

Mme Cusumano fait état de gens du voyage qui occupent régulièrement pour de longues périodes un espace sur une place publique et s'interroge sur les règles applicables en la matière. M. le Président explique que chaque situation doit être analysée individuellement et que toute réaction doit être proportionnée à l'instar des mesures prises et des négociations menées en concertation lors d'occupations soudaines d'espaces publics ou privés par des dizaines de caravanes.

#### **HUIS CLOS**

#### **10. PERSONNEL – DESIGNATION DE MADAME COLLIGNON – Ratification du Collège du 19/12/2019**

Le Président explique qu'il s'agit de ratifier la décision du collège qui désigne Madame COLLIGNON Véronique en tant que technicienne de surface dans un contrat de remplacement (20 Hrs/semaine du 05 novembre au 24 novembre 2019 inclus et du 23 décembre 2019 au 05 janvier 2020 inclus). La présente décision fera l'objet d'une ratification lors du prochain Conseil de police.

#### **11. PERSONNEL – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE DE POLICE**

Le Président explique que Monsieur GRAINDOR Frédéric et Mme VERGOTTINI Cynthia ont introduit leur candidature pour l'emploi vacant de commissaire. Ces candidatures ont été jugées recevables.

Après la comparaison des différents critères, le commissaire GRAINDOR Frédéric a obtenu un score plus élevé tant dans l'analyse de son dossier que dans les épreuves réalisées devant la commission de sélection. Il dispose d'une expérience au niveau du cadre officier, d'une bien plus grande expérience au niveau du cadre moyen et de facto d'une plus grande expérience opérationnelle et en gestion du personnel notamment dans le pilier recherche locale et interventions ; Il est proposé au Conseil de nommer M. GRAINDOR Frédéric, commissaire de police, en qualité de commissaire de police dans le cadre opérationnel de la Police Locale ANS/SAINT-NICOLAS au jour où l'emploi sera effectivement exercé.

#### **12. PERSONNEL – NON ACTIVITE PREALABLE A LA PENSION – INSPECTEUR Francis MICHALCZYK**

Le Président explique que Monsieur MICHALCZYK réunit les conditions requises à savoir il a atteint l'âge requis et compte au moins 20 années de service admissible dans le secteur public à la date du début de la non activité préalable à la pension. Il est donc proposé au Conseil d'accepter la demande pour la non activité préalable à la pension à la date du 01/03/2020 jusqu'à la date du 30 avril 2021 de l'inspecteur MICHALCZYK Francis.

#### **13. PERSONNEL – MISE EN DISPONIBILITE POUR CAUSE DE MALADIE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL – INSPECTEUR Carole ETIENNE**

Le Président explique qu'il s'agit de ratifier la décision du collège qui décide que Madame ETIENNE Carole est mise en disponibilité pour cause de maladie du 06 octobre 2019 au 08 décembre 2019 inclus. L'intéressée bénéficiera, pendant cette période de disponibilité, d'un traitement d'attente égal à 60% de son dernier traitement d'activité

#### **14. PERSONNEL – MISE A LA PENSION TEMPORAIRE POUR INAPTITUDE PHYSIQUE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL – COMMISSAIRE Ariane SIMONS**

Le Président explique qu'il s'agit de **PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'aptitude du personnel des services de police relative à la cessation de fonction à la date du 30 septembre 2019 du commissaire SIMONS Ariane pour une durée de 1 an à la date du 01 octobre 2019

ratifier la décision du collège qui désigne

**15. PERSONNEL – MISE EN DISPONIBILITE POUR CAUSE DE MALADIE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL – INSPECTEUR Evelyne SONNEVILLE**

Le Président explique qu'il s'agit de ratifier la décision du collège qui décide que Madame SONNEVILLE Evelyne est mise en disponibilité pour cause de maladie du 28 octobre 2019 au 01 novembre 2019 inclus et du 04 novembre 2019 au 10 novembre 2019 inclus et que l'intéressée bénéficiera, pendant cette période de disponibilité, d'un traitement d'attente égal à 60% de son dernier traitement d'activité.